

Adresse de la société populaire de Guitres (Doubs) qui félicite la Convention pour son décret qui arrache à l'esclavage les hommes de couleur et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Guitres (Doubs) qui félicite la Convention pour son décret qui arrache à l'esclavage les hommes de couleur et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 520;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28687_t1_0520_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

drez bien, citoyens officiers municipaux, m'accorder acte de la remise que je viens de faire.

Considérant qu'on ne saurait donner assez d'éclat à des actes de républicanisme faits pour assurer le triomphe de la Raison sur les préjugés et hâter l'achèvement d'une constitution contre laquelle le fanatisme a fourni de si puissants obstacles.

Considérant que les qualités personnelles et les vertus civiques qui avaient acquis au citoyen Héraud l'estime des vrais sans-culottes, donnent plus de poids à sa démarche prononcée, que son dévouement à la constitution républicaine, et son zèle à poursuivre et terrasser les préjugés qui lui ont mérité de la part de la section dont il était ci-devant curé, la confiance la plus étendue, doivent être connues, que le patriotisme distingué de la citoyenne Singon, son épouse, reconnu d'avance, mérite une mention toute particulière.

Considérant enfin qu'il est du devoir des autorités constituées de donner toute la publicité possible à tout ce qui tend évidemment aux progrès de l'esprit républicain, et au triomphe de la philosophie, le Conseil municipal oui, ci requérant, l'agent national arrête que le présent sera envoyé à la Convention nationale, ainsi qu'au représentant du peuple dans ce département et au district et donnons acte audit citoyen Héraud de l'abdication par lui faite, et a signé avec nous et notre secrétaire greffier.

Signé à l'original : Héraud, Bianabe, maire, Lafargue, officier municipal, Delboulbe, Lespaut, Roudanés, et Barrasq, officiers municipaux, Lacroix, agent national, et Lacroix, secrétaire greffier. »

4.

La Société populaire de Guitres, district de Libourne, celle de Gilley, district de Pontarlier, et la commune d'Eymet, département de la Dordogne, expriment les mêmes sentiments. Elles rappellent les dons qu'elles ont précédemment faits en faveur des défenseurs de la patrie, en numéraire, assignats, souliers, linge, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. de Guitres, à la Conv.; 10 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Recevez l'expression de notre reconnaissance, jamais elle ne sera plus juste. La fermeté avec laquelle vous poursuivez vos importants et pénibles travaux ne laisse point de doute aux Français sur les intentions de leurs représentants.

Ah ! combien notre cœur a tressailli de plaisir lorsque nous avons su que vous aviez arraché à l'esclavage ces hommes de couleur qui, nés sous la zone torride vont apprendre et ressentir tout à la fois les avantages que vous procurez au monde !

Semblable à l'astre vivifiant de la lumière, votre auguste génie répand ses bienfaits sur l'un et l'autre hémisphère.

Mais d'un autre côté vous tenez dans vos mains la foudre vengeresse qui doit anéantir les traîtres et ses conspirateurs.

Votre zèle a déjoué encore une fois la trame infernale ourdie par quelques scélérats qui affectaient le ton du patriotisme pour perdre les véritables patriotes. Les monstres ! ils tendaient la main au peuple mais c'était pour mieux l'assassiner. Déjà les principaux auteurs de la conjuration viennent expier leurs crimes sur l'échafaud, mais la vengeance du peuple n'est pas satisfaite. Ce projet « Cromweliste » a sans doute des ramifications infinies. Citoyens représentants, recherchez avec votre ardeur accoutumée tous les perfides qui se sont rendus complices de cet horrible complot et que la foudre nationale extermine ces nouveaux Catilinas !

Pour nous, nous le jurons de nouveau ; la Convention nationale, voilà le seul point de ralliement que nous voulons connaître. La Convention nationale veille au salut de la République, et nous veillerons sans cesse pour combattre et livrer à la vengeance des lois tous ceux qui oseront l'avilir et qui chercheront à la dissoudre.

Nous sommes parvenus à asseoir l'empire de la vérité sur les débris du fanatisme religieux ; notre ci-devant église, où l'ignorance venait encenser les préjugés, a été nettoyée de tous les hochets de la superstition, et nous y avons élevé un temple à la Raison, et une imposante Montagne autour de laquelle les bons citoyens se rallient tous les décadis pour entendre la lecture des lois et des discours patriotiques. L'esprit public s'élève dans ce canton à la hauteur des principes révolutionnaires et applaudit tous les jours aux mesures grandes, vigoureuses que vous employez courageusement pour accélérer la marche du gouvernement que des perfides voudraient à chaque instant entraver.

Nous vous envoyons la note des dons dont les citoyens de notre canton font hommage à la patrie. Savoir : 120 l. en or 1276 l. en argent, 7 002.5 s. en assignats, 3 marcs, 2 onces d'argent non monnayé, 1 denier, 6 grains en or idem, plus 240 chemises, 22 linceuls, 22 paires de souliers, 7 paires de bas de fil, 6 paires idem de laine, 1 paire de guêtres, un mouchoir, un bonnet de coton et 55 l. de charpie.

Courageux défenseurs des droits du peuple français, continuez à les faire triompher, et ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque les despotes anéantis laisseront l'univers chérir et respecter l'indépendance de la République française, et vous trouverez toujours dans les mêmes principes les citoyens composant la société populaire de Guîtres.

LOIZEAU (*présid.*), BOUCHERIT, POURTAU.

(1) P.V. XXXVI, 263; Guitres et non Guistres, Gironde; Gilley, départ. du Doubs.

(2) C 301, pl. 1081, p. 20; Bⁿ, 13 flor et 15 flor. (2^e suppl.).